



Assemblée générale

Distr. générale
20 novembre 1998
Français
Original: anglais

Dixième session extraordinaire d'urgence

Point 5 de l'ordre du jour

Mesures illégales prises par les autorités israéliennes à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste du territoire palestinien occupé

Lettre datée du 13 novembre 1998, adressée au Secrétaire général par l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Israël, la puissance occupante, a décidé hier de lancer un appel d'offres pour la construction de maisons individuelles dans une nouvelle colonie qui sera située à Djabal Abou Ghounaym sur la Rive occidentale au sud du territoire occupé de Jérusalem-Est. Israël a aussi décidé de construire 13 nouvelles routes dites de contournement sur la Rive occidentale pour desservir les colonies juives illégales, ce qui entraînera la confiscation de nouvelles terres.

Ces deux décisions sont totalement inacceptables et dénotent une évolution dangereuse de la situation. Elles constituent une violation flagrante de la Convention de Genève du 12 août 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre et de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité ainsi que des dispositions des accords israélo-palestiniens, notamment du Mémoire de Wye River récemment adopté.

La Palestine demande aux organes compétents des Nations Unies d'empêcher que ces décisions ne soient appliquées, mais nous estimons aussi qu'elles fournissent une raison suffisante pour demander que soit reprise la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, qui avait été convoquée à l'origine en réaction à la tentative d'Israël de construire une colonie à Djabal Abou Ghounaym.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de la Palestine auprès
de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Nasser Al-Kidwa